Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260701-20260704-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HAËNTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUITON Gaëlle

2026.07.04 Finances : programme de voirie 2026 : adoption et demande de subvention

La commission « voirie » s'est réunie l'hiver dernier et a examiné les routes nécessitant des travaux de réfection. Il a été constaté que les routes suivantes auraient besoin d'être refaites. L'entreprise COLAS a estimé le coût de ces travaux dans le cadre du groupement de commandes coordonné par Questembert Communauté.

N°	Linéaire en ml			en € HT	en € TTC
Revêtement de voirie					
1	Le pont d'Arz	20		6 405,50 €	7 686,60 €
2	Purge Perchette	20		7 172,46 €	8 606,95 €
3	La ville au val	705		38 841,15 €	46 609,38 €
4	Purge Kerpena	17		6 849,26 €	8 219,11 €
5	Perchette	550		40 767,45 €	48 920,94 €
	TOTAL 2026	**1312**	***0***	**100 035,82 €**	**120 042,98 €**

Ce programme représente 1.312 kilomètres pour un coût estimatif de 100 035.82€ HT.
Les conditions d'intervention du Conseil Départemental sont votées en session de fin juin ; elles ne sont pas connues dans les détails.
Les conditions du programme de solidarité territorial 2024 étaient les suivantes : le plafond de la dépense subventionnable s'élevait à 25 000 € du km auquel un taux de subvention est appliqué.
Le taux de subvention pour la commune est de 30% pour l'année 2026.

Ainsi, la subvention du département serait la suivante :

1.312kms x 25 000 € x 30 % = 9 840 €.

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260701-20260704-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les aides du Département du Morbihan ;

Sur proposition de la commission « voirie », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE, d**e réaliser les travaux ci-dessus au titre du programme de voirie de l'année 2026 pour une longueur de voirie de 1.312 kilomètres ;
- **SOLLICITE,** les subventions auprès du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale ;
- **AUTORISE,** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Gaëlle GUITON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.07.03 11:04:18 +02'00'